

4 Résidences sur Quimper

Demande de logement

Les contrats sont établis pour 12 mois (1^{ère} échéance début août 2024)

Merci de numéroter vos résidences ainsi que les studios désirés par ordre de préférence.

Résidence Les Colverts

- T1
- T1 personne à mobilité réduite
- T1 bis 1 personne
- T1 bis 2 personnes

Résidence Ti Ar Menez

- T1 Rez de Jardin (N-1)
- T1 Rez de chaussée
- T1 1^{er} étage
- T1 personne à mobilité réduite

Résidence de Bretagne (L'attribution des T1 est effectuée dans l'ordre d'arrivée des demandes et affectée par superficie décroissante)

- T1 de 18 à 24 m²
- T1 personne à mobilité réduite
- T1 duplex de 32 à 39 m² pour 1 personne
- T1 duplex de 32 à 39 m² pour 2 personnes

Résidence de Cornouaille (L'attribution des T1 est effectuée dans l'ordre d'arrivée des demandes et affectée par superficie décroissante)

- T1 de 20 à 27 m²
- T1 personne à mobilité réduite
- T1 duplex de 28 à 34 m² pour 1 personne
- T1 duplex de 28 à 34 m² pour 2 personnes

Déroulement de la procédure d'attribution :

- 1) Envoyer la demande de logement
- 2) Attribution du logement par la commission. Vous recevrez un mail d'attribution, de mise en attente ou de refus.
- 3) Réception de votre chèque de garantie qui permet l'envoi du dossier administratif.
- 4) Remise des clés sur rendez-vous.

La demande de logement est à adresser à :

NE SURTOUT PAS ENVOYER EN RECOMMANDE, NI FAIRE 1 DEMANDE POUR CHAQUE RESIDENCE (PAS DE DOUBLE DEMANDE)

ENVOYEZ A L'ADRESSE DE VOTRE CHOIX DE RESIDENCE N°1 PAR COURRIER **OU PAR MAIL**

Résidence Les Colverts : 2 avenue des Cols-verts 29000 Quimper.

Résidence de Bretagne : 6 avenue de Limerick 29000 Quimper

Résidence Ti Ar Menez : 15-17 rue de l'Université 29000 Quimper.

Résidence de Cornouaille :

6 avenue de Limerick 29000 Quimper ← (Pour le traitement des dossiers)

Pièces à fournir : Pour la personne se portant caution :

La copie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

ET la copie de la déclaration de revenus 2024 sur les revenus de 2023 **ou l'Avis de situation déclarative.**

Lors de l'attribution d'un logement, **un chèque de garantie correspondant au loyer brut** vous sera réclamé. **Si vous déposez une demande de Locapass, cochez ici** .

A réception de ce chèque de garantie, **le dossier administratif vous sera envoyé.**

Les dossiers incomplets peuvent être rejetés par la commission d'attribution.

Attribution des logements

Les dossiers déposés :

- Avant le 09 juin 2024, la commission donnera une réponse **par mail** dans la semaine 24,
- Entre le 10 juin et le 16 juin, vous recevrez une réponse **par mail** dans la semaine 25,
- Entre le 17 juin et le 30 juin, vous recevrez une réponse **par mail** dans la semaine 27
- Pour les demandes arrivant après le 30 juin, une réponse vous parviendra **par mail** sous 10 jours.

Mode de résiliation de la demande de logement

L'annulation de votre demande de logement doit être faite **par courrier ou par mail.**

Dans le cas d'une annulation **après réception du dossier administratif**, une facture de 30€ sera appliquée.

Adresse mail : contact@residences-jeunes.com

Sur notre site internet : www.residences-jeunes.com

Vous trouverez les thèmes suivants : Résidence, services, tarifs.

Dans la page d'accueil on vous propose, des photos et des vidéos.



[instagram.com/residencesjeunesquimper/](https://www.instagram.com/residencesjeunesquimper/) *Abonnez-vous, on vous attend*